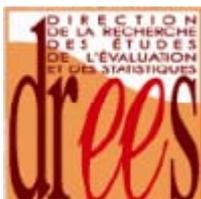




Le nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), 1,16 million de foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) versé par les caisses d'Allocations familiales (CAF). Ce nombre, en données corrigées des variations saisonnières (CVS), diminue de 1,5 % au quatrième trimestre 2007 et de 8,0 % entre décembre 2006 et décembre 2007.

La tendance à la baisse amorcée depuis 2006 se confirme au cours de l'année 2007. Elle s'explique par l'amélioration du marché du travail depuis la mi-2005 et par des effets mécaniques liés à la réforme du dispositif d'intéressement. Elle concerne l'ensemble des départements et s'accompagne d'une diminution des dépenses correspondant à ce minimum social. Par ailleurs, le nombre de titulaires de contrats d'avenir et de contrats insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) augmente au 1er semestre 2007 et se stabilise ensuite.



Fin décembre 2007, le nombre d'allocataires payés au titre du revenu minimum d'insertion (RMI), en Métropole et dans les départements d'Outre-mer (DOM), s'élève à 1,16 million en données corrigées des variations saisonnières (CVS). Ce nombre diminue de 1,5 % au quatrième trimestre 2007 et de 8,0 % entre décembre 2006 et décembre 2007 (tableau 1 et encadré 1). Cette baisse, en partie liée à la réforme du dispositif d'intéressement (Cazain *et al.*, 2007), confirme la tendance amorcée depuis 2006 et s'accompagne d'une diminution des dépenses correspondant à ce minimum social (encadré 2).

Le nombre d'allocataires du RMI poursuit sa diminution en 2007, sous l'effet d'une conjoncture toujours favorable du marché du travail

L'évolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI est d'abord liée à la conjoncture du marché du travail, laquelle se répercute avec un certain retard sur le nombre de personnes susceptibles d'avoir recours à ce minimum social. Elle dépend aussi de l'évolution des conditions d'indemnisation du chômage. L'amélioration continue de la situation sur le marché du travail depuis la mi-2005 se poursuit au cours de l'année 2007. D'une part, en France métropolitaine, l'emploi salarié des secteurs marchands non agricoles progresse de 1,9 % entre décembre 2006 et décembre 2007 (tableau 2).

D'autre part, le recul du chômage se poursuit : ainsi, sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM de catégories 1 et 6) diminue de 7,4 %.

De plus, la proportion de chômeurs indemnisés par les régimes d'assurance et de solidarité est en légère progression fin 2007 par rapport à fin 2006, rompant ainsi avec la baisse continue de la couverture chômage observée depuis la fin 2003. Ainsi, le nombre de chômeurs non indemnisés connaît une diminution marquée sur l'ensemble de l'année (-10,4 %).

Un an après la mise en place du nouveau dispositif d'intéressement

Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité, qui a été réformé par la loi du 23 mars 2006 (Cazain *et al.*, 2007 ; Cazain et Donné, 2007), s'applique aux personnes ayant repris une activité à compter du 1er octobre 2006.

Au cours du quatrième trimestre 2007, environ 43 000 allocataires payés au titre du RMI ont repris une activité et bénéficient donc pendant une période de trois mois du cumul intégral de leur allocation avec leur revenu d'activité (tableau 3). Ce nombre est stable par rapport au trimestre précédent, mais en nette diminution en glissement annuel.

Encadré 1

Sources utilisées

Les données utilisées pour l'analyse conjoncturelle du nombre d'allocataires sont celles de l'ensemble des régimes à l'exception de la Mutualité sociale agricole [(MSA) (environ 2 % du nombre total d'allocataires en 2006)]. Ces données proviennent de l'exploitation des fichiers statistiques mensuels exhaustifs des caisses d'Allocations familiales (CAF). Elles sont calées sur les dénombrements trimestriels effectués à partir d'un fichier délivrant une photographie des allocataires à la fin des mois de mars, juin, septembre et décembre. L'analyse conjoncturelle n'intègre pas les expérimentations relatives au revenu de solidarité active (RSA) qui ont débuté en juin 2007 dans l'Eure en novembre et décembre 2007 dans neuf autres départements (et sont aujourd'hui en cours dans 34 départements). La mise en place des expérimentations n'a pas d'impact sur la conjoncture du nombre d'allocataires du RMI au 31 décembre 2007.

Tableau 1 - Nombre d'allocataires du RMI payés en fin de trimestre (données CVS, Métropole et DOM, en milliers)

	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 260	1 211	1 194	1 176	1 158	- 1,5	- 8,0

Source : CNAF - DSER.

Champ : France entière (Métropole et DOM).

Tableau 2 - Le marché de l'emploi (données CVS, Métropole*, en milliers)

	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Variation sur trois mois (en %)	Variation sur un an (en %)
Emploi salarié dans les secteurs principalement marchands non agricoles (1)	15 729	15 838	15 903	15 967	16 027	0,4	1,9
DEFM de catégories 1+6	2 536	2 495	2 415	2 394	2 348	- 1,9	- 7,4
Chômeurs non indemnisés (1) (2)	1 510	1 490	1 450	1 405	1 353	- 3,7	- 10,4
Taux de couverture de l'indemnisation chômage (RAC + solidarité) (1)	60,0	59,7	59,6	60,4	60,9	+ 0,6	+ 0,9

Source : INSEE-DARES, UNEDIC. (*) Les données relatives au marché du travail portent sur le champ de la Métropole, les données dans les départements d'Outre-mer n'étant pas disponibles. (1), données provisoires, (2), catégories 1 à 3, 6 à 8 et dispensés de recherche d'emploi.

Note : Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégories 1 et 6 recouvrent les personnes inscrites à l'ANPE déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, la catégorie 6 correspondant aux personnes ayant exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

Tableau 3 - Nombre d'allocataires payés au titre du RMI et bénéficiant d'une mesure d'intéressement en fin de trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Variation sur un an (en %)
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement antérieure à la réforme	107	51	31	19	10	- 90,2
Allocataires bénéficiant d'une nouvelle mesure d'intéressement	63	84	103	99	89	+ 41,2 ⁽²⁾
- dont cumul intégral du RMI et des revenus d'activité	63	54	55	43	43	- 32,1
Allocataires bénéficiant d'une mesure d'intéressement (1)	169	134	134	117	99	- 41,1
Allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement	1 087	1 096	1 061	1 043	1 052	- 3,2
Ensemble des allocataires payés au titre du RMI	1 256	1 230	1 195	1 160	1 151	- 8,3

Source : CNAF - DSER, DREES, DARES.

Note : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément de plusieurs mesures d'intéressement (antérieure à la réforme ou nouvelle) : cette ligne ne correspond pas à la somme des lignes précédentes. (2) Cette évolution est calculée à partir de données brutes et diffère donc légèrement de celle présentée dans le tableau 1 (- 8,0 %), laquelle est calculée à partir de données CVS.

Tableau 4 - Nombre d'allocataires ayant un droit ouvert au RMI et bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)

	Décembre 2006	Mars 2007	Juin 2007	Septembre 2007	Décembre 2007	Variation sur un an (en %)
Allocataires du RMI bénéficiant d'un CI-RMA	10	11	13	13	13	+ 25,1
Allocataires du RMI bénéficiant d'un contrat d'avenir	55	62	66	64	66	+ 19,6
Ensemble des allocataires bénéficiant d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir (1)	65	73	78	77	78	+ 20,4
- dont allocataires payés au titre du RMI (2)	16	19	20	19	20	+ 19,6

Source : CNAF - DSER.

Note : (1) Un même foyer allocataire peut bénéficier simultanément d'un CI-RMA et d'un contrat d'avenir : cette ligne ne correspond pas forcément à la somme des lignes précédentes. (2) Seul un quart des allocataires qui bénéficient d'un CI-RMA ou d'un contrat d'avenir sont payés au titre du RMI. En effet, l'aide forfaitaire départementale accordée à l'employeur vient en déduction de la prestation RMI. La majorité des allocataires ne perçoivent donc plus de RMI, mais restent inscrits dans le dispositif.

Encadré 2

Dynamiques respectives des dépenses du RMI et du nombre d'allocataires

Parallèlement à la baisse du nombre d'allocataires payés au titre du RMI observée depuis la mi-2006, les dépenses correspondant à ce minimum social diminuent en 2007. Ainsi, le montant versé au titre du RMI (hors prime forfaitaire d'intéressement), qui représente 6,01 milliards d'euros en 2007, diminue de 3,2 % sur un an.

Le nombre d'allocataires connaît en glissement une baisse plus prononcée entre fin décembre 2006 et fin décembre 2007 (- 8,3 %). Cependant, pour se rapprocher de l'évolution des dépenses, il convient de raisonner sur des évolutions en moyenne annuelle (moyenne des trimestres de décembre de l'année n-1 à décembre de l'année n) et non en glissement annuel (rapport entre décembre de l'année n et décembre de l'année n-1). En effet, la moyenne annuelle reflète davantage le cumul des dépenses tout au long de l'année que le glissement annuel, dont l'impact majeur se mesure l'année suivante. Ainsi, en 2007, le nombre d'allocataires du RMI diminue de 5,1 % en moyenne annuelle.

Par ailleurs, l'évolution des dépenses du RMI sur une année s'explique également par le montant moyen perçu par un foyer allocataire, qui intègre la revalorisation des barèmes qui a lieu chaque année (+ 1,8 % en 2007). Si on considère l'évolution des dépenses du RMI déflatées de l'effet barème, la baisse des dépenses atteint 5,0 % en 2007 et est très proche de l'évolution en moyenne annuelle du nombre d'allocataires. Les écarts restants peuvent s'expliquer par des modifications structurelles de la population des allocataires du RMI.

	Evolution 2005-2006	Evolution 2006-2007
• Dépenses de RMI	+ 3,6 %	- 3,2 %
• Dépenses de RMI hors effet barème	+ 1,8 %	- 5,0 %
• Nombre d'allocataires payés au titre en moyenne annuelle	+ 1,9 %	- 5,1 %

Si l'on ajoute les bénéficiaires en seconde période du dispositif d'intéressement (période des neuf mois suivants au cours desquels ils bénéficient soit d'une prime forfaitaire mensuelle s'ils travaillent 78 heures par mois ou plus, soit d'un intéressement proportionnel s'ils travaillent moins de 78 heures par mois), 89 000 allocataires payés au titre du RMI bénéficient d'une nouvelle mesure d'intéressement fin décembre 2007. Enfin, les allocataires qui bénéficient du système antérieur à la réforme ne sont plus que 10 000 fin décembre 2007, contre 107 000 un an auparavant.

Au total, 99 000 allocataires payés au titre du RMI bénéficient d'une mesure d'intéressement, ancien ou nouveau dispositif, un effectif en diminution de 41 % sur l'année. Cette baisse ne doit pas s'interpréter comme un repli des bénéficiaires de mesures d'intéressement : elle s'explique en grande partie par le changement du système d'intéressement qui entraîne dans la plupart des cas une sortie plus précoce du paiement au titre du RMI. D'une part, la durée pendant laquelle un allocataire du RMI retrouvant un emploi peut cumuler intégralement son allocation avec son revenu d'activité a été réduite (à trois mois, contre trois à six mois auparavant). D'autre part, la majorité de ceux qui bénéficient des primes forfaitaires ne perçoivent plus le

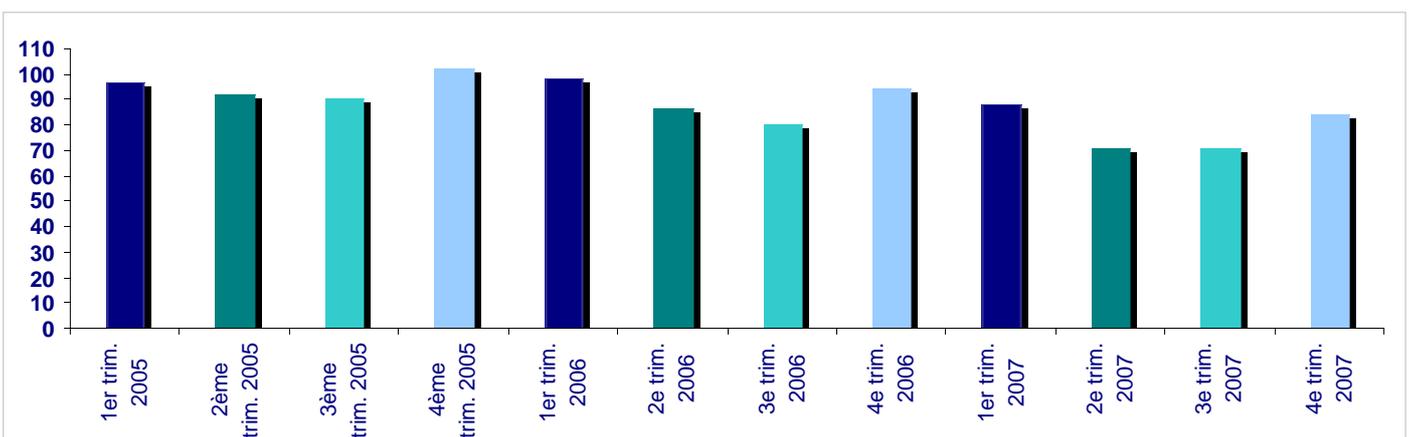
RMI : au 31 décembre 2007, environ 99 200 foyers bénéficient d'une prime forfaitaire mensuelle (seconde période d'intéressement) au titre du RMI, dont seulement 20 000 restent payés au titre du RMI (Cazain *et al.*, 2007).

Toutefois, la diminution du nombre d'allocataires du RMI observée sur l'année n'est pas seulement liée à l'impact mécanique de la mise en place du nouveau dispositif d'intéressement : le nombre d'allocataires ne bénéficiant d'aucune mesure d'intéressement (nombre qui n'est pas touché par ce changement) a également diminué de manière sensible sur un an (- 3,2 %).

Le nombre de bénéficiaires de contrats d'avenir et de CI-RMA se stabilise au second semestre 2007

Après une période de forte croissance, le nombre de titulaires d'un contrat d'avenir ou d'un contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA) se stabilise au second semestre 2007. Ainsi, fin décembre 2007, environ 78 000 allocataires ayant un droit ouvert au RMI, qu'ils soient ou non effectivement payés à ce titre, bénéficient de tels contrats : 66 000 d'un contrat d'avenir et 13 000 d'un CI-RMA (tableau 4).

Graphique 1 - Nombre d'ouvertures de droit au RMI au cours du trimestre (données brutes, Métropole et DOM, en milliers)



Source : CNAF - DSER.

Note : Les données du quatrième trimestre 2007 sont provisoires.

Depuis un an, les effectifs ont augmenté de 20,4 % (ils étaient 65 000 bénéficiaires fin décembre 2006), mais leur progression n'a cessé de ralentir et l'effectif est resté stable depuis juin 2007. Parmi l'ensemble des titulaires de ces contrats, seuls 20 000 continuent à percevoir effectivement un paiement au titre du RMI au quatrième trimestre 2007, soit environ un quart d'entre eux. En effet, l'accès des allocataires du RMI à ces contrats spécifiques peut ou non s'accompagner de la poursuite du versement de l'allocation. Par exemple, une personne seule sans enfant, embauchée en contrat d'avenir et qui perçoit le RMI garde un « droit ouvert au RMI », mais n'est plus effectivement « payée au titre du RMI », car le montant de son allocation est intégralement versé à son employeur par le département. Elle continue toutefois de bénéficier de droits connexes, tels que l'accès à la couverture maladie universelle (CMU).

Le nombre d'ouvertures de droit poursuit sa baisse en 2007

La diminution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI observée au cours de l'année 2007 est en partie liée au nombre moins élevé d'ouvertures de droit (graphique 1). On entend par nombre d'ouvertures de droit le nombre d'allocataires ayant déposé au cours du trimestre une demande de prise en charge et ayant bénéficié d'un paiement. Au quatrième trimestre 2007, ce nombre est en retrait par rapport à celui observé au quatrième trimestre des années 2005 et 2006, selon les données provisoires. En cumul sur l'ensemble de l'année, le nombre d'ouvertures de droit diminue, poursuivant ainsi la tendance amorcée depuis 2006.

La baisse du nombre d'allocataires du RMI entre 2006 et 2007 s'observe sur l'ensemble du territoire

Le nombre d'allocataires payés au titre du RMI diminue entre décembre 2006 et décembre 2007 dans l'ensemble des départements, à l'exception de la Meuse où il est stable. L'ampleur des diminutions est toutefois contrastée (graphique 2).

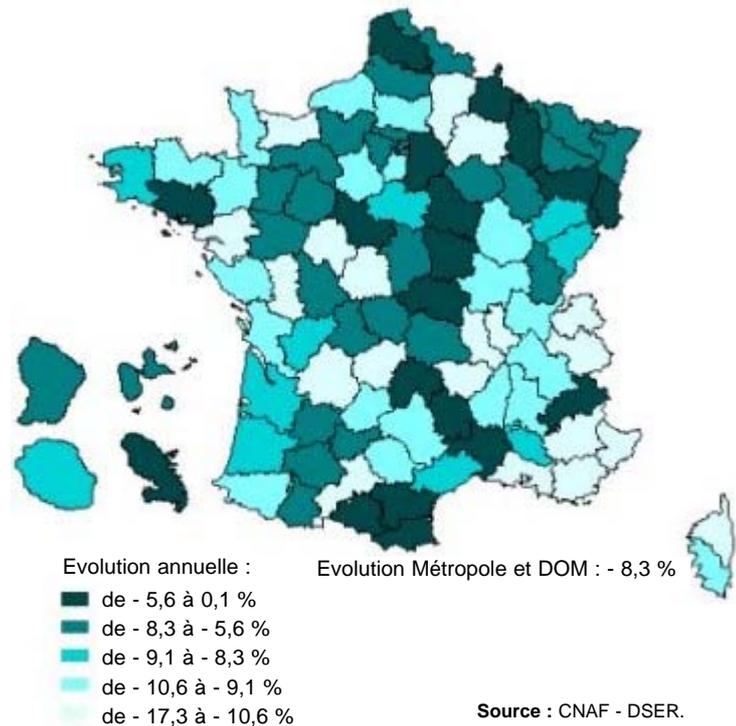
Ainsi, comme entre 2005 et 2006, ce sont toujours les départements du Sud-Est de la France, notamment en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, qui connaissent les évolutions à la baisse les plus marquées : - 15,8 % dans les Alpes-de-Haute-Provence, - 12,3 % dans les Bouches-du-Rhône et - 12,0 % dans le Var, contre - 8,3 % en moyenne nationale.

Cependant, certains départements du Centre de la France se distinguent également par une baisse significative entre 2006 et 2007 (- 16,9 % pour l'Indre et - 13,1 % pour l'Indre-et-Loire), alors qu'entre 2005 et 2006, l'évolution était encore à la hausse en Indre ou en très légère diminution en Indre-et-Loire. À l'opposé, les départements où le nombre d'allocataires du RMI augmentait encore en 2006, connaissent en 2007 une diminution nettement plus modérée.

■ Pour en savoir plus

- Cazain S., Donné S., Hennion M. et Nauze-Fichet E. : *Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2007, l'e-ssentiel*, 2007, n° 62, et *Etudes et Résultats*, 2007, n° 579.
- Cazain S., Donné S., Le dispositif d'intéressement à la reprise d'activité des allocataires du RMI, *l'e-ssentiel*, 2007, n° 67.

Graphique 2 - Evolution du nombre d'allocataires payés au titre du RMI, par département, entre décembre 2006 et décembre 2007 (données brutes, Métropole et DOM, en glissement annuel)



Ainsi, la baisse est moins prononcée que la moyenne nationale dans la plupart des départements de l'Alsace et de la Lorraine (- 3,4 % pour le Haut-Rhin et - 7,4 % pour le Bas-Rhin ; - 3,6 % pour les Vosges et - 6,8 % pour la Moselle et la Meurthe-et-Moselle), et dans le Nord-Pas-de-Calais (- 4,0 % dans le Pas-de-Calais et - 5,9 % dans le Nord). Une baisse plus nuancée s'observe également dans la plupart des départements du Languedoc-Roussillon (- 3,4 % pour la Lozère, - 3,5 % pour les Pyrénées-Orientales, - 3,8 % pour l'Aude et - 4,6 % pour le Gard), sachant que le nombre d'allocataires du RMI avait déjà commencé à diminuer dès 2006 dans certains de ces départements.

Marie Hennion et Emmanuelle Nauze-Fichet ■

Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité
Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports

Ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique - DREES

Sophie Cazain ■

Département des statistiques, des prévisions et des analyses - CNAF

Directeur de la Publication
Philippe Georges
Directrice de la rédaction
Hélène Paris
Directrice adjointe de la rédaction
Delphine Chauffaut
Rédactrice en chef et abonnements
Lucienne Hontarrède
Secrétaire de rédaction
Patricia Lefebvre
Maquettiste - mise en page
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnafr.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769